

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Myriam Villeneuve, Caroline Dion ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Jérôme Vandal, Éric Fleury et Patrice Fillion

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

La directrice générale /greffière-trésorière adjointe était présente.

## OUVERTURE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et constate quorum.

**2025-121**

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

### 1 Administration

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Avis public du résultat de l'élection et statistiques
- 1.3 Proclamation d'élection des candidats élus
- 1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance du 1 octobre 2025
- 1.6 Renouvellement du contrat – Me Marie Noël Gagnon Avocate

### 2 Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation

### 3 Hygiène du milieu

- 3.1 Contribution d'aide financière FADOQ les belles chutes.
- 3.2 Demande d'aide financière annuelle Bibliothèque municipale
- 3.3 Demande d'aide financière fondation du Domaine-du-Roy
- 3.4 Demande d'aide financière association de motoneigistes boules de neige
- 3.5 Demande d'aide financière Croix-Rouge
- 3.6 Demande de don pour la campagne de financement Ressources pour Hommes

### 4 Varia

- 4.1 \_\_\_\_\_
- 4.2 \_\_\_\_\_
- 4.3 \_\_\_\_\_

### 5 Période de questions

### 6 Levée de l'assemblée

**2025-122**

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 10 novembre 2025 tel quel.

## COMpte RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy.

**2025-123**

## ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2026

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Madame Myriam Villeneuve et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30.

12 janvier 2026	06 juillet 2026
02 février 2026	03 août 2026
02 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	5 octobre 2026
04 mai 2026	02 novembre 2026
01 juin 2026	07 décembre 2026

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale déclare que les élus ont déposé en date d'aujourd'hui leur déclaration d'intérêt pécuniaire : il n'y a aucune déclaration de dons ou avantages reçus, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dont le règlement a été adopté en novembre 2011.

**2025-124**

### **EMBAUCHE DE MADAME MAUDE TREMBLAY**

**Attendu que** cette embauche se fera **au besoin**, c'est-à-dire en fonction des nécessités opérationnelles et des ressources disponibles ;

**Il est résolu que :**

La municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean embauche Madame Maude Tremblay à titre de soutien ponctuel, pour une durée indéterminée, selon les besoins ; Cette embauche sera réévaluée régulièrement en fonction de l'évolution des besoins et des ressources ;

Il est proposé par Madame Caroline Dion, et secondé par Monsieur Réjean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'embauche de Mme Maude Tremblay.

**2025-125**

### **FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par Madame Carolin Dion, secondé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver; Les factures énumérées ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 27 novembre 2025.

Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 649.89 \$
Bell Canada	Téléphone public	57.49 \$
Beaulieu Totale	Central d'alarme	36.68 \$
Beneva	Mensualité assurance collective	1 753.21 \$
Cain Lamarre	Mensualité services	185.39 \$
Cain Lamarre	Examen d'un acte de vente (Francis)	194.67 \$
Entreprise R.S.S. Gagné	Niveleuse Cavé, Chamberland,St-Hilaire	2 595.84 \$
Eurofins	Test eau usée	236.28 \$
Eurofins	Test eau potable	496.41 \$
Eurofins	Test eau usée Facture du mois de juin qui à pas été payé	156.95 \$
Eurofins	Test eau usée Facture du mois d'août qui à pas été payé	156.95 \$
Eurofins	Test d'eau potable Facture du mois de juin qui à pas été payé	367.64 \$
Hélène Vandal	Remboursement fond santé non couvert Hélène	300.00 \$
Francois Gaudreault	Remboursement fond santé non couvert François	300.00 \$
Hydro Québec	Électricité Éclairage public	718.46 \$
Hydro Québec	Électricité 30 rue Martel	734.49 \$
Mégaburo	Lecture de compteur	77.53 \$
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 275.85 \$
Nutrinor Énergie	Diésel hiver pour le poste d'eau	639.12 \$

Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	678.05 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Quincaillerie pour le mur dans les archives pour Fraternité	920.93 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Lame scie	63.23 \$
Refuge animal	Renouvellement entente avec le refuge animal (licences)	1 809.42 \$
Sécal instruments inc.	Vérification de débitmètre (Poste d'eau) Entente 1 fois par année	2 322.40 \$
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Décembre	475.00 \$
<b>Total</b>		<b>24 201.88 \$</b>

Salaires		
2025-11-13	\$	1 968.22
2025-11-20	\$	5 626.85
2025-11-27	\$	3 380.13
<b>Total</b>		<b>10 975.20 \$</b>
		<b>31 552.37 \$</b>

Je soussignée, Hélène Vandal, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Hélène Vandal

Directrice générale/greffière- trésorière-adjointe

2025-126

### RENOUVELLEMENT ENTENTE REFUGE ANIMAL

**ATTENDU QUE** le refuge animal s'engage à rendre des services de qualité, conformes aux normes, lois et règlements applicables ainsi qu'à disposer des moyens appropriés en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des animaux dont il a la garde.

**ATTENDU QUE** le refuge animal s'engage à rendre des services aux particuliers ainsi qu'un service de fourrière municipale pour les citoyens de la municipalité.

**QUE** ce conseil renouvelle avec le Refuge Animal inc. le contrat pour l'opération d'une fourrière municipale pour l'année 2026

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Roger Villeneuve, Maire et Madame Hélène Vandal, directrice générale adjointe, soient autorisées à signer le contrat avec le Refuge Animal inc.

2025-127

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande reçue de la Bibliothèque municipale d'un montant de cinq cents dollars (500\$) pour leur aide financière annuelle.

2025-128

### PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

**Considérant** que la Municipalité est engagée pour les aînés via la politique MADA qui vise notamment à améliorer la qualité de vie, l'accessibilité universelle et le sentiment de sécurité des aînés;

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'assurer la sécurité et de garantir une accessibilité universelle pour tous en tout saison;

**Considérant** que la Municipalité est actuellement en démarche avec le Service d'aide conseil en rénovation patrimoniale pour revitaliser le secteur situé entre la municipalité, l'école primaire et la salle communautaire;

**Considérant** le besoin d'acquérir des équipements pour couvrir l'entrée, l'escalier et la rampe d'accès de la salle communautaire et d'améliorer l'affichage du secteur;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Éric Fleury et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean autorise Mme Hélène Vandal à présenter et signer tous les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le Fonds de développement de la MRC du Domaine-du-Roy – volet local de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean concernant le projet de *Revitalisation et accessibilité universelle*.

2025-129

### DEMANDE DE DON POUR LE MARCHÉ DE NOËL

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de don du Maché de Noël 2025 au montant de 200\$.

2025-130

### DEMANDE À LA COMISSION DE TOPOONYMIE – DÉSIGNATION CHEMIN BELLEVUE

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner un nom officiel pour un chemin de villégiature ;

**ATTENDU QU'**il y a plusieurs villégiateurs qui résident dans ce secteur ;

**ATTENDU QUE** ce nom a été proposé par le propriétaire du chemin ;

**ATTENDU QUE** ce nom a été décidé communément après consultation des résidents par le propriétaire du chemin ;

**ATTENDU QUE** ce chemin permet d'accéder en hauteur au-dessus de la vallée et d'y admirer la vue sur la rivière Métabetchouan ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Myriam Villeneuve et appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission de toponymie d'officialiser la désignation suivante « **chemin Bellevue** »

### VARIA

Une demande a été fait pour l'achat d'un micro au centre communautaire.

Une demande a été fait pour le taux de taxe du nouveau rôle.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-131

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h01.

---

**Roger Villeneuve**  
**Maire**

---

**Hélène Vandal**  
**Directrice générale /greffière-trésorière adjointe**

#### SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec